

Charte

des Associations Temporaires d'Enfants Citoyens



LA CHARTE ATEC

1 - Les ATEC ont pour but

- De prouver la capacité des enfants (-de 18 ans) à participer à la construction de la cité
- De faire avancer les lois des associations des mineurs
- De changer la représentation que se font les adultes de l'enfant et de sa place

2 - NOUS, ENFANTS MEMBRES FONDATEURS DE L'ATEC

- Nous souhaitons nous engager dans une Association Temporaire d'Enfants Citoyens
- Nous affirmons que l'exercice du droit d'association nous permet de construire et d'agir de façon positive dans la cité (le quartier, la ville, le département, le pays, le monde)
- Nous demandons l'application de l'Article 15 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sur le droit d'association

3 - L'ATEC

- Son but est de permettre aux enfants qui ont la volonté commune, d'agir sur la vie quotidienne de la cité pour l'améliorer, de se rassembler en association de fait.
- Sa durée est limitée. L'ATEC est officielle dès la signature de la présente charte (lors de l'assemblée Générale de Constitution) par tous les membres du bureau, l'accompagnateur et un représentant des Francas. Elle s'achève à l'issu de son Assemblée Générale de Dissolution
- Sa représentation officielle est accomplie par un conseil d'administration (appelé également le bureau) composée au minimum de 3 enfants (un président, un secrétaire et un trésorier)
- Son accompagnement est effectué par un adulte de son ouverture à sa dissolution
- Sa valorisation est exécutée par la présentation publique des résultats des travaux de l'ATEC

4 - MOI L'ACCOMPAGNATEUR

- Je partage l'idée de l'association
- Je suis volontaire pour être le correspondant de l'association
- J'accepte de prendre la responsabilité du groupe
- Je m'engage à accompagner les travaux de l'ATEC de son ouverture à sa dissolution
- Je n'ai aucun pouvoir de décision quant à l'organisation de l'ATEC mais je peux donner mon avis

5 - NOUS, LES FRANCAS

Nous nous engageons à apporter :

- De l'information régulière sur les actions de toutes les ATEC du département
- Un soutien à l'animation des travaux de l'ATEC
- Un soutien à l'organisation de la présentation publique des résultats des travaux
- Une assurance "responsabilité civile" pour les membres de l'ATEC
- Une aide de gestion et de transaction financière
- Nous nous engageons également à diffuser la contribution (la participation) des enfants, jeunes et adultes à la promotion (mise en valeur) des associations de mineurs.

Charte signée le :

à :

Le Conseil
d'administration
(les membres du bureau)

L'accompagnateur

Pour les Francas 11
Le Président
Christian RIEUSSEC